



Madame la Présidente, Monsieur le Président
Moins de 15 ans Féminin

Mandelieu le 21 novembre 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous le règlement particulier moins de 15 ans Féminin, établi par l'AST Comité 06.

Règlement sportif général -15ans Féminin :

À remettre aux éducateurs, qui doivent l'avoir en leur possession sur chaque rencontre.

- 7 contre 7
- 2 périodes de 25 min (10min de pause)
- 3 TTO par équipe et par match
- Pas de changement ATT-DEF systématique
- Pas de prise en stricte
- Ballon Taille 1

La commission AST conseille un arbitrage de JAJ U15 confirmé, voir U17 du club recevant.

En souhaitant la réussite de votre club dans cette compétition, je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

La Présidente de la
Commission d'Organisation des Compétitions
Marine DUBOIS

